

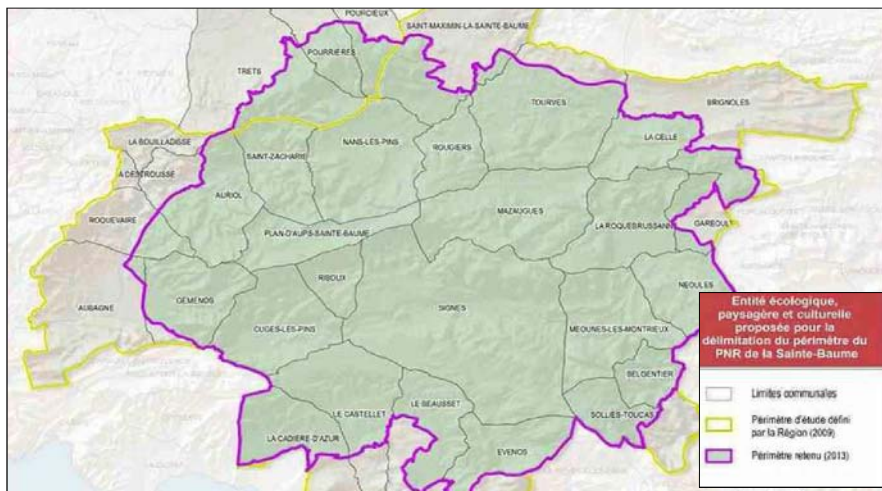
Une étape importante vers un Parc naturel régional

Une restitution des travaux visant à élaborer un PNR de la Sainte-Baume s'est tenue à La Cadière. L'occasion d'en rappeler les enjeux et d'annoncer la rédaction d'une charte dès 2014

Un palier décisif vers la création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume (PNRSB) a été franchi. Jeudi soir à La Cadière, dans le centre culturel, s'est tenue la réunion de restitution du diagnostic territorial partagé et du travail de délimitation du périmètre. « *L'aboutissement de huit mois de concertation avec les habitants, des membres de la société civile, les acteurs socioprofessionnels et les institutionnels* », a expliqué en préambule Michel Gros ⁽¹⁾.

« On aura encore besoin de vous »

Certes, il y aura d'autres étapes, comme l'avis des communes concernées ou celui du ministère de l'Environnement, avant la labellisation, espérée en 2016. D'ici là, les documents présentés jeudi soir, et leur validation par les services de l'État « avec les félicitations », marquent le point de départ de la rédaction de la charte qui réglera, pour 12 ans, le PNRSB. Celle-ci commencera dès 2014. « *Et nous aurons là encore, et plus que ja-*



La délimitation retenue montre que la concertation et les études menées ont permis d'englober un territoire plus large que celui proposé initialement. Le Syndicat mixte de préfiguration « se félicite d'avoir trouvé des arguments objectifs à soumettre aux services de l'Etat, qui les a validés ».

mais, besoin de vous », a dit Marie Bouchez, conseillère régionale déléguée aux parcs régionaux, devant

une salle comble de personnes impliquées dans ce grand projet. À noter que cette charte devra être compatible avec les documents d'urbanisme existants (Scot, POS ou PLU, cartes communales) et les éventuels PPRIF. Pas simple.

La soirée fut principalement consacrée à une présentation du diagnostic et de la délimitation du périmètre retenus, par le bureau d'étude en charge du dossier. Présentation qui ne pouvait qu'être succincte, le document complet comportant plus de deux cents pages! Il est cependant consultable en ligne ⁽²⁾. Les experts se sont notamment attelés à expliquer les cri-

tères d'élaboration qu'ils ont retenus, tels que la cohérence paysagère, culturelle, patrimoniale, les multiples ressources naturelles, l'agriculture, la faune, les risques naturels, les secteurs économiques, le tourisme, etc. À noter encore que certaines communes ne seront que partiellement intégrées dans le PNR, du fait de « l'artificialité » de certains quartiers.

J. P.

jpoillot@nicematin.fr

1. Président du Syndicat mixte de préfiguration du PNRSB et maire de La Roquebrussanne
2. www.dropbox.com/s/whfhp/pqjmcn796m/PNRSB_Diag_VF_27_11_13.pdf

Comprendre les enjeux d'un PNR

Michel Gros a résumé, en quelques mots, sa vision de l'utilité d'un Parc naturel régional de la Sainte-Baume, « *ce poumon vert cerné par trois métropoles* ». « *Depuis le massif, il suffit de regarder autour de vous pour comprendre ; des tas de menaces pèsent sur ce territoire. Ce PNR aura pour but de les minimiser le plus possible.* »

Sur le papier, un PNR est « *un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour la richesse de son patrimoine naturel, culturel et pour ses paysages, mais à l'équilibre fragile. Il s'organise autour d'un projet de développement durable fondé sur sa protection et sa valorisation.* »

Un PNR concourt à la fois aux politiques de protection de l'environnement (suivis scientifiques, conseils aux communes...), d'aménagement du territoire (mise en valeur de la culture et des savoir-faire locaux...), de développement économique et social (soutien à l'agriculture durable, incitation à l'excellence environnementale des entreprises, création d'une marque "Parc naturel régional"...), et d'éducation et de sensibilisation du public.